

**PROCES-VERBAL N° 1  
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER  
29 Juin 2006**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président  
Messieurs Daniel MURAIL, Secrétaire Général  
Christian ALBE, Trésorier Général  
Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales  
Laurent MOREUIL, Vice-Président, Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint

Assistent : Michel COGNE, Directeur Technique National  
Laurent NEUVILLE, Directeur FFVB

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROU, Vice-Présidente, Chargée de mission  
Messieurs Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing  
Jean-Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint  
Pierre COQUAND, Président de la LNV  
Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV



**Ordre du Jour :**

|          |   |           | <b>Pages</b> |
|----------|---|-----------|--------------|
| <b>1</b> | <b>INFOS DU PRESIDENT</b>   | <b>GP</b> | <b>3</b>     |
|          | <b>11</b> Assemblées Générales des Ligues et Comités Départementaux |           | <b>3</b>     |
|          | <b>12</b> Opération « Soyez Sport »                                 |           | <b>3</b>     |
|          | <b>13</b> Opération « Volley j'adore »                              |           | <b>3</b>     |
| <b>2</b> | <b>ADOPTION DES PROCES-VERBAUX</b>                                  | <b>DM</b> | <b>3 à 4</b> |
|          | <b>21</b> PV des Commissions Centrales                              |           | <b>3</b>     |
|          | <b>22</b> PV des Commissions de Disciplines                         |           | <b>4</b>     |
| <b>3</b> | <b>VIE FEDERALE</b>   | <b>DM</b> | <b>4 à 7</b> |
|          | <b>31</b> Personnel fédéral   |           | <b>4</b>     |
|          | <b>32</b> Championnat de France Fédéral                             |           | <b>4 à 5</b> |

Date de rédaction : 03/07/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006

Date de diffusion : 02/08/2006

Auteur : Daniel MURAIL

## 1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

### 1.1. Assemblées Générales des Ligues et Comités Départementaux

Le Président Gil PELLAN et plusieurs membres du Comité Directeur Fédéral ont assisté à plusieurs Assemblées Générales de Ligues Régionales et de Comités Départementaux.

L'implication de nombreux dirigeants de clubs, de Comités Départementaux et de Ligues Régionales ont fait que les enjeux des axes politiques de développement ont été parfaitement perçus et sont des encouragements à la poursuite de la politique fédérale.

L'engagement de ces jeunes dirigeants se fait en particulier dans le domaine de l'emploi, du Baby Volley et du Beach Volley.

L'intérêt exprimé aussi bien à l'occasion des Assemblées Générales et des échanges de courriels avec le Secrétaire Général au moment de la mise en place des nouveaux textes, conduit à revoir l'organisation du séminaire des Secrétaires Généraux des Ligues Régionales prévu en octobre/novembre : participation des Comités Départementaux, réunion des Présidents de Ligues. Le Secrétaire Général fera une proposition dans ce sens début septembre.

### 1.2. Opération « Soyez Sport »

Le Président Gil PELLAN a adressé un courrier au Vice-Président du CNOSF chargé de l'opération « Soyez sport » menée par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Les axes politiques de la FFVB sont parfaitement inclus sur cette opération :

- développer notre discipline,
- aménager des passerelles avec nos clubs,
- restaurer les valeurs associatives au travers de l'approche pédagogique faite dans ce projet,
- participer et contribuer aux différents projets d'insertion mêlant l'Ecole et la Vie de la Cité.

Dans le cadre de notre projet global, beaucoup de nos bassins de pratique sont situés dans des quartiers sensibles, aussi nous disposons aujourd'hui de plusieurs Ligues Régionales qui sont fortement impliquées dans l'animation de ce projet.

Quelques projets ont déjà été déposés par les clubs et les DRDJS chargées d'instruire ces projets. La FFVB y apporte son soutien.

### 1.3. Opération « Volley j'adore »

Le projet administratif est pratiquement bouclé et un dossier sera adressé aux clubs courant août.

## 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

### 2.2. PV des Commissions Centrales

- PV BE N°12 du 01/06/06 → **Adopté**
- PV CCA N°3 du 25/02/06 → **Adopté**
- PV CCS N°1 du 20/06/06 → **Adopté**

Date de rédaction : 03/07/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006

Date de diffusion : 02/08/2006

Auteur : Daniel MURAIL

### **2.3. PV des Commissions de Discipline**

- PV CCD N°3 du 14/06/06 → **Présenté**
- PV CFA N°7 du 21/06/06 → **Présenté**

## **3. VIE FEDERALE**

### **3.1. Personnel fédéral**

La demande du personnel fédéral concernant une augmentation du ticket-repas sera traitée dans le cadre de la négociation du nouvel accord d'entreprise.

Le Bureau Exécutif a décidé d'octroyer une journée de congés le 14 Août à titre exceptionnel à l'occasion du 15 Août. Il est rappelé que les jours de congés supplémentaires concédés à titre exceptionnel devront, à compter de l'année 2007, être négociés chaque fin d'année avec les délégués du personnel une fois par an et validés par le Bureau Exécutif.

### **3.2. Championnat de France Fédéral**

#### **3.2.1. Rappel du Bureau Exécutif téléphonique du 14 juin 2006**

Présent : Gil PELLAN, Daniel MURAIL, Laurent MOREUIL, Christian ALBE et Jean-Paul ALORO ainsi que Michel COGNE et Laurent NEUVILLE.

LA LNV a décidé de garder 12 clubs en Pro AF et de ne pas retenir l'inscription du RC VILLEBON.

Rappel :

- ✚ le 16 mai dernier, le club du RC VILLEBON fait parvenir un courrier à la LNV l'informant de ne pas accéder au championnat de PRO AF, bien que vainqueur et champion de France de la saison 2006/2007,
- ✚ le 30 mai, le club du RC VILLEBON fait parvenir un courrier à la LNV l'informant qu'il revenait sur sa décision et avait rempli le dossier d'inscription pour accéder à la Pro AF,
- ✚ le dossier d'inscription a été rempli dans les délais (avant le 1<sup>er</sup> Juin) et était conforme à la demande d'inscription,
- ✚ pendant ce temps, suite au premier courrier du RC VILLEBON, la LNV informe le club de ST-RAPHAEL que son maintien en Pro AF est acquis puisque le champion de France du Championnat Fédéral ne s'inscrit pas.

Afin de ne pas pénaliser les deux clubs et sous réserve de l'acceptation de la DNCG qui doit se prononcer le vendredi 16 juin, le Bureau Exécutif décide :

- ✚ le maintien du RC VILLEBON en PRO AF,
- ✚ proposer au club de ST-RAPHAEL de rester en Pro AF,
- ✚ demander à la LNV une poule de 13 voire de 14,
- ✚ conditions sportives : 2 montées – 2 descentes,
- ✚ adaptation économique l'an prochain si nécessaire.

Résultat du vote : Pour : 3 – abstention : 2 – contre : 1

Date de rédaction : 03/07/2006  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006  
Date de diffusion : 02/08/2006  
Auteur : Daniel MURAIL

### **3.2.2. Situation du Championnat de France Fédéral au 29 juin 2006**

Après avoir pris connaissance du PV N°1 de la CCS, le Bureau Exécutif prend à l'unanimité la décision suivante :

Dans le cadre de la convention qui lie la Ligue Nationale de Volley et la Fédération Française de Volley-Ball en date du 25 mai 2005, la FFVB met à la disposition de la LNV les clubs susceptibles d'évoluer dans le secteur professionnel.

Pour répondre à la demande expresse de la LNV, le Président du RC VILLEBON a fait savoir le 16 mai 2006 son impossibilité d'accéder au secteur professionnel, mais sur décision de son Conseil d'Administration, le club du RC VILLEBON s'est inscrit avant la date butoir du 31 mai 2006.

Lors de votre Assemblée Générale de la LNV, une information a été transmise au club de ST-RAPHAEL pour son maintien en PRO AF.

Face à cette situation et dans un souci de conciliation vis-à-vis des clubs professionnels et fédéraux, le Bureau Exécutif de la FFVB du 14 juin 2006 (en présence du représentant de la LNV) a proposé de passer la poule de Pro AF à 14, décision confirmée au bureau de la LNV le 23 juin 2006.

A ce même Bureau de la FFVB, une proposition a également été faite à la LNV de faire évoluer le nombre de clubs de Pro B de 12 à 14 et ainsi de résoudre un éventuel problème lié à un recours envisagé par le club d'ALES.

Pour votre information, le conciliateur du CNOSEF a expliqué en séance au club d'ALES et à la FFVB que cette proposition annulait la séance de conciliation ; le club d'ALES pouvant évoluer en Pro B.

Ainsi cette solution de 14 clubs en pro B Masculine permet aux deux clubs légitimement qualifiés pour le championnat pro (MARSEILLE et ST-LOUIS NEUWEG) ainsi que les deux clubs ALES et GRENOBLE de retrouver leurs places.

Cette solution de conciliation proposée par la FFVB permet ainsi un renforcement de l'image du Volley-Ball professionnel en France, tant dans le secteur féminin que masculin.

La publication des poules de Nationale 1, 2 et 3 prendra en compte la mise à disposition à la LNV de 42 clubs pour la saison sportive 2006/2007.

### **3.3. Politique de l'emploi : postes**

Après présentation des différents dossiers étudiés par le Directeur Technique National Adjoint, le Bureau Exécutif décide :

- ✚ de maintenir les aides aux postes « Assistants Développement Régionaux - ADR » et « Assistants Développement Départementaux - ADD » (15 postes) – 6 000 € sur l'année civile complète budgétaire) :
  - Ligue de Basse Normandie (1 poste), Ligue de Champagne-Ardenne (1 poste), Ligue du Centre (1 poste), Ligue de Corse (1 poste), Ligue de Picardie (1 poste), Ligue Rhône-Alpes (4 postes), Ligue de Guyane (1 poste),
  - CD 06 (1 poste), CD 13 (1 poste), CD 26 (1 poste), CD 89 (1 poste), CD 84 (1 poste),

Date de rédaction : 03/07/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006

Date de diffusion : 02/08/2006

Auteur : Daniel MURAIL

- ✚ de valider les nouveaux postes suivants – 6 000 € (sur l'année civile complète budgétaire ou au prorata temporis) :
  - Ligue de Provence (1 poste), Ligue Midi-Pyrénées (1 poste),
  - CD 67 (1 poste), CD 39 (1 poste), CD 65 (1 poste), CD 81 (1 poste), CD 09 (1 poste), CD 04/05 (1 poste), CD 60 (1 poste).
  
- ✚ de demander au DTN Adjoint de continuer les études des cas proposés aujourd'hui mais n'ayant pas des dossiers complets permettant de vérifier et valider l'adéquation avec le projet fédéral ou d'embauches effectives,
  
- ✚ de continuer le financement des anciens postes ATR/ATD – 3 500 € sur l'année civile complète budgétaire :
  - Ligue d'Auvergne (1 poste), Ligue de Bretagne (1 poste), Ligue du Languedoc-Roussillon (1 poste), Ligue du Limousin (1 poste), Ligue de Lorraine (1 poste), Ligue de Poitou-Charentes (1 poste), Ligue Rhône-Alpes (1 poste),
  - CD 35 (1 poste), CD 22 (1/2 poste – sous réserve d'enquête DTNA), CD 87 (1 poste), CD 53 (1/2 poste), CD 26 (1 poste), CD 38 (1 poste), CD 42 (1 poste), CD 74 (1 poste).

Le Bureau Exécutif rappelle :

- le plan de développement du Volley-Ball dans une région est sous la responsabilité de la Ligue Régionale et l'acteur de ce développement est par délégation de la FFVB, la Ligue Régionale,
- dans le cadre des moyens mis à sa disposition, les cadres **Formation Animation Réseau** ont une mission primordiale de coordination et de réalisation du projet selon des préconisations définies par la DTN, sous la responsabilité du Directeur Technique National Adjoint, Monsieur Jean-Marie SCHMITT et du Directeur de la formation, Monsieur Pierre LABORIE,
- l'implication des cadres régionaux et départementaux (ADR, ADD, ATR, ATD) est nécessaire dans les Equipes Techniques Régionales afin de donner une cohérence au plan de développement régional de la Ligue,
- les Ligues et Comités Départementaux doivent poursuivre les changements d'orientations des missions des titulaires des Postes ATR et ATD (postes de terrain sur des actions de politique fédérale) afin de poursuivre l'objectif de développement quantitatif du Volley-Ball.

### ***3.4. Opération « Aragoland »***

Le DTN prendra les contacts nécessaires afin d'assurer une diffusion du CD-Rom «Baby Volley » auprès des Ligues Régionales et Comité Départementaux, favorisant le démarrage des actions et la présence de la ville de SETE.

### ***3.5. Dates des réunions des Bureaux Exécutifs – Comités Directeurs Fédéraux et Assemblée Générale***

Une première étude de calendrier prenant en compte les obligations fédérales et les manifestations permet de proposer les dates suivantes (sous réserve d'études complémentaires) :

**Bureaux Exécutifs** : 15 septembre 2006, 3 novembre 2006, 9 décembre 2006 (ou 16), 2 février 2007, mars 2007, 20 avril 2007, 31 mai 2007),

Date de rédaction : 03/07/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006

Date de diffusion : 02/08/2006

Auteur : Daniel MURAIL

**Comités directeurs Fédéraux** : 16 septembre 2006, 3 février 2007, 27 – 28 Avril 2007, 21 juin 2007

**Assemblée générale** : 1 – 2 juin 2007

**Présidents de Ligues** :

*Première réunion* : 3 novembre 2006, en fonction du Tournoi de France masculin + Séminaires des Secrétaires Généraux des Ligues Régionales et invitations aux Comités Départementaux.

*Deuxième réunion* : 23 ou 24 mars 2007, finales de la Coupe de France.

**Comité des Vœux** : 1<sup>ère</sup> quinzaine de Mars (16/03/07, après avis des Commissions Centrales).

### **3.6. Cas du GSA : A.U.C. VOLLEY-BALL**

Le Bureau Exécutif prend la décision d'appliquer la même décision que dans tous les autres cas similaires actuellement traités : appliquer les règlements et de confirmer l'amende.

## **4. POINT FINANCIER**

**4.1.** Voir : DTN – Conventions d'objectifs.

## **5. DTN**

### **5.1. Conventions d'objectifs**

Compte tenu de la subvention ministérielle, qui reste identique en 2006, Michel COGNE, DTN, sur proposition du Bureau Exécutif se doit de réduire les programmes des activités 2006 de façon à les limiter, hors manifestations exceptionnelles (Tournois de France, Championnat d'Europe de ST-DIE – METZ).

Les fonds propres sur la dernière présentation du 6 juin sont de 1 277 137 € hors primes de résultats. De ce fait, ils doivent être ramenés à 1 127 137 €.

Les nouveaux tableaux devront parvenir au Trésorier Général avant le 13 Juillet.

## **6. LNV**

La FFVB a pris connaissance des propositions de dates de la LNV et les étudiera lors d'une réunion commune (fin août, début septembre) avec les propositions de la FFVB.

## **7. COMMUNICATION**

Pas de sujet à l'ordre du jour.

## **8. MARKETING**

Pas de sujet à l'ordre du jour.

Date de rédaction : 03/07/2006  
 Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006  
 Date de diffusion : 02/08/2006  
 Auteur : Daniel MURAIL

## 9. INTERNATIONAL

### 9.1. FIVB

La préparation des World Series de Marseille et Paris se déroule dans de bonne condition : les budget sont validés, un accord est réalisé sur le montant de l'indemnités versées aux arbitres, les équipes sont complètes et l'animation sera réalisée pour assurer la promotion du Beach Volley autour de ces deux événements.

Les préparations des Tournois de Ligue Mondiale suivent leurs cours.

### 9.2. CEV : Poules Champion's League 2006/2007

🚩 Féminines : RC CANNES – DYNAMO DE MOSCOU – VG ISTAMBUL – MS MUSZYANIA

Formule sportive : 3 premiers qualifiés pour les poules finales de qualification du Final Four.

🚩 Masculins, Poule A : TOURS VB – BELGOROD – INSBRUNK – DUREN – PROCORICHA – MALIORCA

🚩 Masculins, Poule B : MOSCOU – PARIS VOLLEY – MAASEIK – ROTTERDAM – THESSALONIKI – TREVISE

Formule sportive : 3 premiers qualifiés pour les poules finales de qualification du Final Four.

🚩 Superviseurs :

Une campagne de mobilisation dans les Ligues Régionales va être mise en place pour rechercher des licenciés intéressés par les fonctions de superviseurs. Première condition obligatoire : parler l'anglais couramment.

Nous allons nous trouver dès cette saison devant un manque de superviseurs français.

Les fonctions internationales (Ligues, départements, FFSU, revue fédérale) des licenciés dans tous les domaines (dirigeants, arbitres, superviseurs, organisations) seront mises en place et centralisées par le Secrétaire Général.

Le Président,  
Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,  
Daniel MURAIL

#### **DESTINATAIRES :**

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer  
Présidents des Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer  
Comités Départementaux  
Membres du Comité Directeur Fédéral  
Membres des Commissions Centrales  
Direction Technique Nationale  
Diffusion Interne  
Autre diffusion

Date de rédaction : 03/07/2006  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006  
Date de diffusion : 02/08/2006  
Auteur : Daniel MURAIL